

# La *fabrication* d'une politique du handicap au sein d'une université française

Cédric FRÉTIGNÉ  
Professeur des universités  
UPEC / LIRTES EA 7313

**Résumé :** La politique du handicap à l'université est *fabricquée*. L'article s'attache à rendre compte des principaux éléments de cette *fabrication*. En particulier, il entend apporter des réponses à quatre questions distinctes : comment s'opère le recensement des personnes concernées par cette politique ? Quelles sont les réponses apportées aux personnes reconnues en situation de handicap ? Comment s'opère l'articulation entre les obligations réglementaires et les objectifs de l'établissement ? Qui participe à la *fabrication* de cette politique ?

**Mots-clés :** Enseignement supérieur - Handicap - Politique publique.

## Making a "disability policy" within French university

**Summary :** The "disability policy" at the university is "made". The article attempts to account for key elements of this production. In particular, it intends to provide answers to four separate issues: how to operate the census of those affected by this policy? What are the answers to those found with disabilities? How does the relationship between regulatory requirements and objectives of the institution? Who is involved in the "making" of this policy?

**Keywords :** Handicap - Higher education - Public policy.

**R**ENDRE sociologiquement compte de la manière dont une politique du handicap est conduite dans un établissement d'enseignement supérieur invite, dans les faits, à restituer au plus près des pratiques les termes de sa *fabrication*. C'est à dessein qu'est utilisé ce vocabulaire importé depuis le monde de la production. La politique du handicap est bien sûr la manifestation d'une ambition adossée à des valeurs. Elle s'exprime sous forme d'arguments visant à convaincre la communauté universitaire de l'opportunité, voire de la nécessité, de se saisir à bras-le-corps de ce dossier. Mais la politique du handicap est aussi le fait de procédures, de dispositifs, de pratiques professionnelles et, en deçà, de catégorisations administratives, savantes ou ordinaires (Deauvieu *et al.*, 2014).